

[Si vous ne visualisez pas correctement le contenu, cliquez-ici](#)



Explosion au centre de tri des déchets recyclables

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Besançon, le 15 novembre 2021



Mercredi 3 novembre à 20h45, une explosion a eu lieu au sein du centre de tri des déchets recyclables du SYBERT (tri des bacs jaunes). Celle-ci s'est déclarée dans une presse à compacter les emballages métalliques et a engendré un départ de feu rapidement maîtrisé par les équipes du SYBERT en place.

Aucun blessé n'est à déplorer. L'ampleur des dégâts matériels est en cours de chiffrage mais grâce à l'intervention rapide des équipes du SYBERT, le centre de tri a pu reprendre son activité le jeudi 4 novembre au matin.

Une incivilité à l'origine de l'incident

Une incivilité est à l'origine de cet incident puisque c'est la compression d'une bouteille d'oxygène, destinée à des activités de soudage, qui a provoqué l'explosion. Ce type de déchets n'a rien à faire dans le bac jaune où seuls sont acceptés les déchets recyclables (emballages, papiers, cartons).

Les erreurs de tri, en constante hausse depuis le confinement, génèrent des perturbations du processus de tri mais peuvent aussi, comme c'est le cas ici, être sources de danger pour les équipes travaillant au centre de tri (explosions, incendies, accidents corporels, ...). Elles sont aussi à l'origine d'importants dommages matériels (casses machine, détériorations, ...) qui peuvent entraîner la mise à l'arrêt totale du centre de tri.

Un déchet mal trié a toujours des conséquences

Le SYBERT tient à rappeler les bonnes consignes de tri et met l'accent sur la dimension citoyenne et collective de cette démarche. Un déchet mal trié a toujours des conséquences, aussi bien sur le plan écologique, sanitaire, financier qu'environnemental.

Les déchets de type bonbonnes de gaz, bouteilles d'oxygène ou encore extincteurs sont à rapporter en point de vente.

En aucun cas ils ne doivent être jetés dans le bac jaune ou dans le bac gris.

En cas de doute, vous pouvez prendre contact avec le SYBERT au **03 81 21 15 60** pour vous diriger vers la bonne filière de tri.

Rappel des consignes et des bons gestes de tri

Pour rappel, les consignes de tri du bac jaune sont consultables sur le mémo-tri distribué avec votre calendrier de collecte ou [disponible sur sybert.fr](http://sybert.fr).

Les déchets acceptés et refusés en déchetterie sont également indiqués sur le site sybert.fr :

- [les déchets refusés](#)
- [les déchets acceptés](#)

En 2020, le SYBERT a par ailleurs lancé une grande campagne de communication sur les erreurs de tri au travers d'une campagne d'affichage mais aussi d'un échange en direct retransmis sur Facebook et YouTube. Ce dernier revient en détail sur les légendes et fausses idées autour du tri des déchets. Le replay est [disponible ici](#).

Merci de diffuser cette information dans vos médias afin d'informer largement les usagers.

Service communication

[Delphine Clerc-Serrette](#)

03 81 87 89 39

www.sybert.fr



Soutenu par

